



Novembre 2018

Pour la défense du droit de cité des personnes en situation d'itinérance dans le projet de réaménagement de l'avenue McGill College

Opinion présentée par le RAPSIM dans le cadre de la consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal

Le RAPSIM et ses membres

Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) est un regroupement de 108 organismes intervenant auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Il a comme mission de défendre les droits des personnes itinérantes et de porter les préoccupations de ses membres, en favorisant une approche globale de la lutte à l'itinérance. Actif depuis 1974, le RAPSIM est l'un des plus importants regroupements d'organismes communautaires à Montréal.

Nos membres interviennent auprès d'hommes et de femmes, d'aîné.e.s et de jeunes, de membres des Premières nations, d'Inuits et de personnes issues de l'immigration, et ce, dans de nombreux quartiers montréalais. Leurs actions se déploient dans des centres de jours, des refuges, des maisons d'hébergement court, moyen et long terme, des sites fixes pour la distribution de matériel de consommation, par le travail de rue et de milieu, l'accompagnement en justice, l'aide alimentaire et le logement.

Le RAPSIM est un partenaire important de la Ville de Montréal, du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada dans la lutte contre l'itinérance. Au niveau montréalais, il est membre du comité directeur du Plan d'action intersectoriel en itinérance de la région de Montréal (2015-2020), de son comité exécutif ainsi que de plusieurs de ses groupes de travail qui réunissent la Ville de Montréal et plusieurs de ses services, les différents ministères impliqués et quelques groupes du milieu communautaire. Il est également partenaire de la mise en œuvre du *Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020* de la Ville de Montréal.

L'itinérance à Montréal

L'itinérance est un phénomène d'une grande ampleur à Montréal. Ses visages, de plus en plus diversifiés, et sa présence dans un nombre grandissant de quartiers appellent le développement de nouvelles actions pour le prévenir et le réduire. Les statistiques de fréquentation des ressources à Montréal en 2017-2018 montrent que le phénomène de l'itinérance est en croissance. Selon les données compilées par la Ville de Montréal, l'augmentation des nuitées d'occupation a été particulièrement criante l'an dernier avec des augmentations de plus de 10 % du nombre de nuitées offertes pour les ressources pour hommes et pour femmes. Opérant en surcapacité, les ressources d'hébergement pour femmes ont eu à effectuer un nombre grandissant de refus, faute de place. De plus en plus de femmes vivent différentes réalités de l'itinérance, de façon souvent moins visible, mais tout aussi réelle.

Depuis les années 2 000, on assiste parallèlement à une amplification du phénomène de l'itinérance de personnes inuites et issues des Premières Nations, alors que de plus en plus de personnes issues de l'immigration sont vues par les ressources. Les organismes constatent aussi l'arrivée de nouvelles personnes en itinérance, n'ayant jamais connu la rue auparavant. La fréquence des premiers passages à la rue pour des personnes ayant un âge avancé est également en augmentation. Ces types de profils témoignent de la précarisation croissante d'une partie de la population, sur le fil de l'itinérance et à risque d'y basculer dès lors qu'une difficulté survient.

Pour la défense du droit de cité des personnes en situation d'itinérance dans le projet McGill College

Pour le RAPSIM, l'approche et la mise en œuvre des projets de réaménagement doivent considérer les besoins des personnes à faible revenu, marginalisées, à risque ou en situation d'itinérance et des ressources qui les accompagnent. De façon globale, le RAPSIM souhaite un développement du centre-ville qui respecte le droit de cité de tous et toutes, c'est-à-dire un développement qui reconnaît le droit d'occuper l'espace public ou d'habiter un quartier peu importe son statut ou sa situation.

Bien que les espaces publics constituent en théorie des symboles de l'ouverture à tous et toutes, plusieurs chercheur.e.s et acteur.trice.s du milieu communautaire dressent le constat que la mise en place de nombreux changements posent des barrières à l'accessibilité à ces espaces. Ces limitations sont vécues particulièrement par les personnes marginalisées ou en situation d'itinérance. Ainsi, plusieurs formes d'aménagement et de régulation des usages de l'espace public se sont imposées dans la gestion urbaine depuis plusieurs années, desquelles découlent certains phénomènes d'exclusion. Les grands efforts de revitalisation urbaine ne se font jamais sans impacts sur les personnes à risque ou en situation d'itinérance et les ressources qui leur viennent en aide.

Demandes du RAPSIM

Voici quelques exemples de principes et de considérations que le projet de réaménagement de McGill College doit prendre en compte.

Afin d'**éviter ou d'amoindrir l'exclusion ou le sentiment d'exclusion** des personnes en situation d'itinérance dans le cadre du projet de réaménagement :

- **Lutter contre le profilage social des personnes itinérantes** : s'assurer que les travaux et le réaménagement n'entraînent pas un profilage et une judiciarisation accrues des personnes itinérantes. Une présence démesurée d'agent.e.s de police ou d'agent.e.s de surveillance ou de sécurité contribue à l'exclusion des personnes marginalisées. Maintenir des liens avec les ressources en itinérance du quartier et éviter de faire appel systématiquement aux services policiers afin de régler les problèmes de cohabitation qui pourraient survenir.
- **Ne pas exclure les personnes itinérantes par des aménagements urbains hostiles** : ex : bancs avec accoudoirs, pics anti-itinérants, lieux conçus seulement pour y circuler, lieux à vocation strictement commerciale.

À contrario, afin de **favoriser l'inclusion et le respect du droit de cité des personnes itinérantes** dans le cadre du projet de réaménagement :

- **Favoriser l'inclusion des personnes itinérantes dans les travaux, l'aménagement et l'entretien de la place publique** : travailler avec des entreprises d'économie sociale ou des organismes communautaires d'insertion qui emploient des personnes itinérantes ou à risque de l'être; consulter des personnes itinérantes et les ressources de travail de rue du quartier dans le processus de réaménagement pour prendre en compte leurs besoins.
- **Concevoir des aménagements urbains qui considèrent les besoins des personnes itinérantes** : ex.: bancs sans accoudoirs, installations sanitaires publiques et gratuites, lieux qui ne sont pas conçus seulement pour y circuler ou y consommer des biens et services, etc.
- **Prévoir de l'information, des initiatives de médiation et de sensibilisation de la population, des résident.e.s et des commerçant.e.s** à la tolérance, au droit de cité et contre les préjugés et les craintes non fondées envers les personnes itinérantes.
- **S'assurer de la présence et de la pérennité des ressources** qui viennent en aide aux personnes en situation d'itinérance dans le secteur McGill College.

Bref, il ne faut pas que le grand chantier de réaménagement de l'avenue McGill College contribue à l'exclusion ou au sentiment d'exclusion de personnes itinérantes ou marginalisées dont le centre-ville est le milieu de vie. Ces personnes y ont droit de cité au même titre que l'ensemble de la population. Il ne faut pas non plus que des motifs liés au sentiment subjectif de sécurité de la population et l'importance de l'attrait des lieux justifient l'intensification des mesures de contrôle sur ces personnes.

ANNEXES :

Mémoire du RAPSIM sur la Stratégie centre-ville, octobre 2016

Mémoire du RAPSIM sur le profilage social, juin 2017



La Stratégie centre-ville : Des enjeux majeurs en itinérance

Mémoire présenté à l'Office de consultation publique de Montréal dans le cadre de la consultation sur la Stratégie centre-ville

Octobre 2016

Le RAPSIM et ses membres

Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) est un regroupement de 109 organismes intervenant auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Il a comme mission de défendre les droits des personnes itinérantes et l'intérêt de ses membres. Actif depuis 1974, le RAPSIM est l'un des plus importants regroupements d'organismes communautaires à Montréal.

Nos membres interviennent auprès d'hommes et de femmes, aînés et jeunes, autochtones et personnes issues de l'immigration et ce, dans de nombreux quartiers montréalais. Ce sont des centres de jours, des refuges, des maisons d'hébergement court, moyen et long terme, des organismes faisant du travail de rue et de milieu, des sites fixes pour la distribution de matériel de consommation, des groupes qui offrent de l'aide alimentaire, etc.

Le RAPSIM est un partenaire de la Ville, du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada dans la lutte contre l'itinérance. Au niveau de Montréal, il est membre du comité directeur du *Plan d'action intersectoriel en itinérance de la région de Montréal (2015-2020)*, de son comité exécutif ainsi que de plusieurs de ses groupes de travail qui réunissent la Ville de Montréal et ses services, les différents ministères impliqués quelques groupes du milieu communautaire. Aussi, le RAPSIM est membre du Comité du Maire sur l'itinérance chargé du suivi du *Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017* et de l'élaboration du prochain plan d'action de la Ville en itinérance.

L'itinérance à Montréal

L'itinérance existe depuis longtemps à Montréal et particulièrement au centre-ville. Mais, l'ampleur du phénomène, ses visages de plus en plus diversifiés et sa présence dans un nombre grandissant de quartiers sont une réalité plus récente. Les statistiques de fréquentation des ressources à Montréal montrent que le phénomène de l'itinérance est en croissance. Selon les données compilées par la Ville de Montréal, l'augmentation des nuitées d'occupation a été particulièrement criante à l'hiver 2015-2016 : + 10 % pour les ressources pour hommes et + 8 % pour les ressources pour femmes. La situation de débordement des ressources d'hébergement pour femmes montre que de plus en plus de femmes vivent différentes réalités de l'itinérance; une itinérance souvent moins visible, mais tout aussi réelle. Depuis les années 2000, on assiste à une amplification du phénomène de l'itinérance de personnes inuites et issues des Premières Nations et de plus en plus de personnes issues de l'immigration sont vues par les ressources. Les organismes constatent aussi l'arrivée de nouvelles personnes en itinérance, n'ayant jamais connu la rue auparavant, ayant souvent un âge avancé. Ce type de profils témoigne de la précarisation croissante d'une partie de la population, sur le fil de l'itinérance, qui y bascule quand une difficulté survient.

Introduction

Bien que l'itinérance soit vécue dans tous les quartiers de Montréal, c'est au centre-ville qu'elle reste la plus visible et où se situe la majorité des ressources d'aide. L'objectif annoncé de la Stratégie centre-ville est de densifier et de dynamiser le secteur du centre-ville, d'améliorer l'environnement résidentiel et commercial afin d'offrir un cadre de vie enviable et concurrentiel.

Les grands efforts de revitalisation urbaine ne se font jamais sans impacts sur les personnes à risque ou en situation d'itinérance et les ressources qui leur viennent en aide. Le projet actuel, tel qu'il est présenté aux fins de consultations, nomme et accorde de l'importance au problème de l'itinérance et au principe de mixité sociale. La Stratégie centre-ville se veut inclusive et c'est encourageant. Ceci dit, pour que cela soit possible, l'arrimage entre les diverses priorités de la Ville demeure un enjeu. Ainsi, s'il est laissé à lui-même, le développement du centre-ville se réduira à un processus de gentrification, une offre destinée aux personnes les plus nanties, laissant peu de place aux personnes les plus pauvres, augmentant de ce fait le risque d'itinérance.

La considération qui doit être accordée pour les personnes à faible revenu, marginaliséEs, à risque ou en situation d'itinérance et leurs ressources dans l'approche et la mise en œuvre de la Stratégie centre-ville est la préoccupation principale du RAPSIM. De façon globale, le RAPSIM souhaite un développement du centre-ville qui respecte **le droit de cité de tous et toutEs**, c'est-à-dire le droit d'occuper l'espace public ou d'habiter un quartier peu importe son statut ou sa situation.

À la lecture des objectifs et des orientations proposées pour la Stratégie centre-ville, les enjeux qui interpellent plus spécifiquement le RAPSIM touchent :

- la cohabitation, l'inclusion et la mixité sociale;
- le logement social et le parc de maisons de chambres;
- la présence et la pérennité des ressources pour les personnes itinérantes.

La cohabitation, l'inclusion et la mixité sociale

Dans un centre-ville que l'on veut de plus en plus habité, commercial, animé, touristique, quelle sera la place des personnes en situation de marginalité ou d'itinérance? La question de la cohabitation dans l'espace public demeure un enjeu majeur à Montréal, d'autant plus dans son centre-ville. En effet, été comme hiver, plusieurs personnes sans-abri vivent une partie de leur journée dans les lieux publics, n'ayant pas accès à un espace privé comme la majorité de la population. Le principe de la cohabitation implique le respect du droit de cité des personnes itinérantes ou marginalisées, sans discrimination et sans atteinte à leur dignité.

La revitalisation urbaine, qui vise à rendre le centre-ville plus séduisant, ne s'accompagne pas toujours d'une approche des plus inclusive et respectueuse à l'endroit des personnes itinérantes et marginalisées. Il convient de saluer les efforts de la Ville de Montréal pour favoriser la cohabitation sociale, notamment dans ses projets récents. Il y a une meilleure concertation des acteurs, des démarches de consultation, l'intégration des principes d'inclusion en amont, le déploiement d'équipes multidisciplinaires comme l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (ÉMRII). Il n'en demeure pas moins que les initiatives de réaménagement urbain ont des répercussions importantes sur certaines personnes itinérantes comme leur déplacement et éloignement des lieux et des ressources qu'elles avaient l'habitude de fréquenter, parfois vers des quartiers périphériques.

Tout récemment, trois projets de revitalisation d'espaces publics fortement fréquentés par les personnes itinérantes ont été réalisés avec une volonté d'en amoindrir les impacts sur celles-ci. Les leçons tirées de ces expériences devraient permettre, à terme, de démontrer le potentiel de cohabitation sociale réelle, car il faut garder en tête que ce n'est pas parce qu'il y a une bonne volonté de partage de l'espace public avec les personnes itinérantes que celui-ci se concrétise et reste équitable.

Square Cabot

Parc particulièrement fréquenté par des populations autochtones, il a été fermé pendant près d'un an et a complètement changé de visage depuis sa réouverture en juillet 2015. Un important partenariat entre organismes, regroupements de citoyenNEs et de commerçants, le YMCA et l'arrondissement s'est réuni en amont pour amoindrir les impacts du processus sur les personnes itinérantes. On a constaté le déplacement de personnes pendant la fermeture, entre autres vers le Sud-ouest. La programmation d'animation qui a été mise en place dès la réouverture ainsi que la grande présence policière a compliqué la réappropriation du lieu par les personnes itinérantes. Certaines d'entre elles sont peu à peu revenues le fréquenter, grâce entre autres à l'initiative du Café de la Maison ronde tenu par l'organisme l'Itinéraire.

Parc Émilie-Gamelin

Lieu symbolique pour les personnes itinérantes, il a progressivement été réinvesti par la population générale avec la mise en place d'un petit marché public, d'une patinoire l'hiver, d'un immense jeu d'échec et comme hôte de festivals. En 2015, le Quartier des Spectacles y crée les Jardins Gamelin avec un bar, des installations horticoles, la présence d'intervenants sociaux et un projet d'agriculture urbaine. Ceci a provoqué le déplacement d'une partie des personnes qui fréquentaient le lieu, notamment pour la consommation d'alcool et de drogues. La particularité du parc est que sa surface bétonnée sert à la programmation grand public et que l'espace gazonné reste un espace un peu moins contrôlé, un lieu de cohabitation assez ouvert.

Carré Viger

Il a été un lieu de tolérance relative à l'itinérance, les policiers eux-mêmes recommandant au fil des années aux personnes de s'y rendre pour éviter d'être déplacés. L'œuvre de Charles Daudelin composée de pergolas servait d'abris pour des dormeurs nomades et moins nomades. Sa fermeture, depuis le début mai 2016 jusqu'au printemps 2018, a posé un enjeu important du fait qu'il constituait le dernier espace public où il était encore possible de dormir. Le fait que l'action préventive à la fermeture auprès des personnes qui fréquentaient le lieu a été réalisée par des intervenants, sans présence policière autre que l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (ÉMRII), a contribué à réduire les tensions. Si l'administration municipale dit travailler fort pour en faire un lieu inclusif à sa réouverture, tout reste encore à faire et les défis sont grands pour atteindre cet objectif.

Il faut souligner que dans ces trois cas et ailleurs, la réglementation sur les chiens a aussi entraîné la dispersion de personnes. Ne pouvant plus occuper les lieux comme avant, celles-ci sont parfois perdues de vue par les travailleuses et travailleurs de rue.

Concernant la situation globale dans l'espace public, il ressort du 4^e *Portrait de la situation dans l'espace public montréalais* produit par la RAPSIM en février 2016 que la situation demeure préoccupante en regard des tensions dans l'espace public liées en partie aux enjeux d'aménagement urbain. L'enquête montre que le phénomène du profilage social dans l'espace public persiste, et ce, malgré une reconnaissance du problème par le SPVM. Il y a encore trop de contraventions données aux personnes itinérantes de même que de saisie et de bris du matériel de consommation alors qu'il provient d'organismes mandatés par la santé publique. On parle aussi d'une intensification de la présence policière qui génère plus d'interpellations ou encore, sans les judiciariser, d'une insistance démesurée auprès des personnes itinérantes en raison de leur apparence. Enfin, les acteurs du terrain constatent un grand contraste dans les approches d'intervention entre celles des équipes multidisciplinaires spécialisées comme l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (ÉMRII), et le reste du Service de Police.

Le projet de Stratégie centre-ville intègre le principe de cohabitation sociale et une orientation stratégique dans l'axe « des milieux de vie complets et inclusifs » lui est consacré : « 1.2 Contribuer à l'amélioration de la cohabitation entre les populations marginalisées et les autres usagers dans l'espace public ». Ceci étant, cette bonne volonté doit être soutenue par une vision globale et complexe des enjeux de cohabitation, en évitant la simplification du phénomène de l'itinérance et la recherche de solutions magiques inspirées de « bonnes pratiques » prises isolément. Il faut aussi prendre en compte que les bonnes volontés d'inclusion sont difficiles à concrétiser et demandent des ressources et des moyens suffisants.

Ainsi, les conditions pour une réelle cohabitation sociale engagent donc, entre autres,

- la concertation des acteurs et la cohérence des actions;
- la consultation des personnes itinérantes et leur inclusion dans les décisions, projets et actions;
- l'information, la médiation et la sensibilisation de la population, des résidents et des commerçants à la tolérance, au droit de cité et contre les préjugés et les craintes non fondées envers les personnes itinérantes;
- la prise en compte systématique des besoins spécifiques de certaines populations (autochtones, femmes, LGBT, etc.);
- la pérennisation financière des initiatives d'inclusion et de partage de l'espace public;
- des aménagements urbains qui considèrent les besoins des personnes itinérantes (ex. : bancs sans accoudoirs, installations sanitaires publiques et gratuites, lieux qui ne sont pas conçus seulement pour y circuler ou y consommer des biens et services, etc.).

Bref, il ne faut pas que le grand chantier de réaménagement et de densification urbaine que sera la Stratégie centre-ville contribue à l'exclusion ou au sentiment d'exclusion de personnes itinérantes ou marginalisées dont le centre-ville est le milieu de vie et qui y ont droit de cité au même titre que les autres. Il ne faut pas non plus que des motifs liés au sentiment de sécurité de la population et à l'attrait des lieux justifient l'intensification des mesures de contrôle sur les personnes.

Le logement social et la sauvegarde du parc de maisons de chambres

La Stratégie centre-ville vise à orienter la croissance urbaine vers le cœur de la région métropolitaine en vue d'y accueillir plus de résidents, de bureaux et de commerces. La Stratégie parle d'un très grand potentiel de développement immobilier découlant de la présence de nombreux terrains ou immeubles vacants, donnant à la Ville une marge de manœuvre significative pour le choix de projets. Quels paramètres dicteront ces choix? Qui profitera de ce développement? Quelles seront les mesures prises pour assurer l'accès à des logements sociaux et pour sauvegarder le parc de maisons de chambres? L'enjeu du logement social et de la sauvegarde du parc de maisons de chambres sur le territoire du centre-ville est un élément déterminant en matière de maintien de la mixité sociale et de lutte à l'itinérance.

Le portrait de la situation résidentielle actuelle au centre-ville se caractérise, entre autres, par un développement immobilier tourné vers les grands complexes de condominiums s'adressant à une population aisée. L'effet spéculatif fait exploser le prix des terrains, des propriétés et des loyers. Parallèlement, le besoin en logements sociaux est criant : le document de consultation de la Stratégie indique que 41 % des ménages de l'arrondissement Ville-Marie (environ 15 000 ménages) ont des difficultés financières à se loger. Il est impératif que le développement et la densification résidentielle prévus par Stratégie centre-ville ne se réduisent pas à un processus de gentrification, profitant majoritairement aux personnes les plus nanties. La Stratégie doit porter haut et fort l'objectif de permettre aux ménages à faible revenu d'habiter le territoire du centre-ville et que le développement immobilier ne se fasse pas au détriment de ceux-ci.

Le logement social

Le logement est un droit fondamental; il est donc essentiel que chaque personne qui le souhaite ait accès à un logement adéquat et financièrement abordable, qui soit aussi un lieu sécuritaire et salubre. La solution pour respecter le droit au logement et assurer une réelle mixité sociale au centre-ville passe principalement par la consolidation et l'augmentation de l'offre de logement social. D'autant plus qu'en termes de choix d'approche, le développement d'un parc immobilier collectif permet d'atténuer les effets spéculatifs du marché. La démonstration est faite que le logement social avec soutien communautaire permet d'agir en prévention et en lutte contre l'itinérance et la Ville le reconnaît dans son *Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017*. Le soutien communautaire mis en place dans les projets de logements sociaux pour les personnes en situation d'itinérance permet de les aider grandement à se stabiliser en logement, mais aussi de contrer leur isolement et leur exclusion sociale. Par les activités collectives organisées et la présence d'unE intervenantE, il permet aux personnes de prendre soin de leur santé, d'apprendre à vivre en collectivité, de gérer un budget, et éventuellement, pour certains, de retourner à l'école ou de s'insérer dans un programme d'employabilité.

Les maisons de chambres

Un enjeu qui concerne le territoire du centre-ville est la sauvegarde du parc de maisons de chambres. La location d'une chambre constitue, pour des personnes à risque d'itinérance, une option moins coûteuse, accessible, près des services et des ressources afin d'éviter la rue. Ce parc locatif forme une composante essentielle de l'offre résidentielle au centre-ville. Or, actuellement nous sommes témoins de l'effritement de ce parc locatif en raison de l'effet de la forte spéculation immobilière. De nombreuses maisons de chambres sont évincées, vendues et converties en condominiums ou en hôtels.

Alors que cela fait partie du *Plan d'action montréalais en itinérance*, il est décevant qu'aucune référence au soutien à la réalisation de logement social, ni à la sauvegarde du parc de maisons de chambres ne se retrouve dans les orientations stratégiques de l'axe « des milieux de vie complets et inclusifs » de la Stratégie centre-ville. Même si le financement ne découle pas uniquement des municipalités, la Ville de Montréal peut et doit agir dans son champ de compétence. Entre autres, elle peut et doit :

- créer une réserve de terrains et de bâtiments, dont des maisons de chambres, à des fins de développement de logement social;
- faire le recensement et le monitoring du parc de maisons de chambres sur le territoire concerné.

Enfin, dans le projet de Stratégie centre-ville il est proposé « *qu'une offre de logements abordables, sociaux, communautaires, supervisés ou transitoires sera favorisée dans la reconversion des hôpitaux vacants ou encore d'autres terrains publics à reconvertir tel que Radio-Canada* ». C'est une très bonne initiative, mais il reste que sa réalisation dépend en majeure partie d'investissements de la part des gouvernements provincial et fédéral. En fait, pour être à même de concrétiser sa volonté que le centre-ville soit un milieu de vie mixte, inclusif et accessible à tous et toutes, il est primordial que la Ville agisse fortement pour réclamer une part de financement adéquate et à long terme pour Montréal en développement de logements sociaux avec soutien communautaire auprès de Québec et d'Ottawa.

Présence et pérennité des ressources en itinérance au centre-ville

Bien que l'itinérance soit vécue dans tous les quartiers de Montréal, c'est au centre-ville qu'elle reste la plus visible et où se situe la majorité des ressources d'aide. À mesure que la pression financière et sociale exercée par la spéculation immobilière et la gentrification augmente, les ressources qui viennent en aide aux personnes itinérantes ont de moins en moins la capacité de trouver des locaux au centre-ville et ceux-ci sont de moins en moins accessibles financièrement.

C'est un enjeu majeur qui n'est pas nommé dans la Stratégie centre-ville. La présence d'organismes d'intervention auprès des personnes à risque ou en situation d'itinérance sur le territoire du centre-ville est plus que nécessaire. Une cinquantaine d'organismes membres du RAPSIM sont localisés dans le centre-ville de Montréal, parmi eux refuges, maisons d'hébergement, logements sociaux avec soutien communautaire, centres de jour et de soir, travail de rue et/ou de milieu, soutien à l'employabilité et/ou l'insertion socioprofessionnelle, sites fixes. Ces ressources jouent un rôle clé dans la lutte contre l'itinérance et dans la réduction des tensions dans l'espace public.

Dans sa vision du centre-ville de demain, la Ville doit prendre en compte les besoins et les défis que vivent ces organismes et aussi leur expertise quant aux solutions à apporter. On pense particulièrement aux problèmes de localisation qui ont poussé des ressources à s'établir plus à l'est du centre-ville. Aussi, à titre d'exemple, un centre de jour membre du RAPSIM, qui était situé au cœur du centre-ville, fait face présentement à l'obligation de déménager et éprouve de grandes difficultés à se trouver un autre pied à terre.

En somme, la Ville se doit d'inclure et tenir compte de l'enjeu de la présence et la pérennité des ressources d'aide en itinérance dans sa vision et ses projets liés au développement du centre-ville.

Synthèse de nos demandes

De façon globale le RAPSIM demande :

- **Une vision du développement du centre-ville qui respecte le droit de cité de tous et toutEs;**

En matière de cohabitation, d'inclusion et de mixité sociale :

- **Que les efforts pour améliorer la cohabitation sociale soient soutenus par une vision globale et complexe des enjeux de cohabitation et que les ressources et moyens suffisants y soient engagés;**

En matière de logement, que la Stratégie centre-ville intègre les engagements suivants :

- **Que la Ville de Montréal crée une réserve de terrains et de bâtiments, dont des maisons de chambres, à des fins de développement de logement social et qu'elle fasse le recensement et le monitoring du parc de maisons de chambre sur le territoire concerné;**
- **Que la Ville de Montréal agisse fortement pour réclamer une part de financement adéquate et à long à terme pour Montréal en développement de logements sociaux et en soutien communautaire auprès de Québec et d'Ottawa.**

Pour assurer la présence et la pérennité des ressources en itinérance :

- **Que la Stratégie centre-ville inclue et tienne compte l'enjeu de la présence et la pérennité des ressources d'aide en itinérance dans sa vision et ses projets liés au développement du centre-ville.**

RAPSIM – Réseau d'aide aux personnes seules et itinérances de Montréal
1431, rue Fullum, suite 203, Montréal (Québec) H2K 0B5
Tél. : 514 879-1949
info@rapsim.org ▪ www.rapsim.org

Liste des groupes membres du RAPSIM

Abri de l'espoir
Accueil Bonneau
Action- Autonomie
Action Jeunesse de l'Ouest de l'île (AJOI)
Action-réinsertion / Sac-à-dos
Anonyme – Unité d'intervention mobile
Armée du Salut – Centre Booth *
Arrêt-Source
Association Bénévole Amitié
ADDs (Association pour la défense des Droits sociaux du Montréal Métropolitain)
Association d'entraide Le Chaînon
Association logement Amitié
Atelier d'Habitation de Montréal
Auberge du cœur – Le Tournant
Auberge communautaire du Sud-ouest
Auberge Madeleine
Avenue hébergement communautaire
À deux mains/ Head and hands
Bâtir son quartier
Bureau consultation jeunesse (BCJ)
CACTUS Montréal
C.A.S.A . Bernard-Hubert *
Centre associatif polyvalent d'aide Hépatite C (CAPAHC)
CAP St-Barnabé
Carrefour communautaire de Rosemont – l'Entre-Gens
Centre d'écoute - Face à face
CRAN (Centre de recherche et d'aide pour narcomanes)
Carrefour familial Hochelaga
Centre d'amitié Autochtones
Centre de jour St-James
Centre de soir Denise-Massé
Centre NAHA
Chambreclerc
Chez Doris
Christ Church Cathedral *
Clinique Droits Devant
CIUSSS Centre-Est *
Comité BAILS
Comité logement Ville-Marie
Comité social Centre-Sud
Dans la rue
Dauphinelle
Dîners Saint-Louis
Dianova Canada
Diogène
Dopamine
En Marge 12-17
Exeko
Entraide-Logement Hochelaga-Maisonneuve
Fondation d'Aide Directe – Sida Mtl
Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal
GEIPSI (Groupe d'Entraide à l'Intention des Personnes Séropositives et Itinérantes)
Groupe CDH
GIT (Groupe Information Travail)
Groupe Paradoxe
Habitations L'escalier de Montréal
Habitations Oasis de Pointe Saint-Charles
Habitations populaires de Parc-Extension
Habitations du Réseau de l'Académie (RESAC)
Information alimentaire populaire Centre-Sud
Infologis de l'est de l'île de Montréal
Itinéraire – Groupe communautaire
Logifem
Logis Phare
Logis Rose-Virginie
Maison des amis du Plateau Mtl-Royal
Maison du Père
Ma Chambre
Maison Benoit-Labre
Maison Grise de Montréal
Maison d'Hérelle
Maison Lucien-L'Allier
Maison Marguerite de Montréal
Maison du Pharillon
Maison de réhabilitation l'exode
Maison St-Dominique
Maison St-Jacques
Maison Tangente
Maisons de l'Ancre
Médecins du Monde – Projet Montréal
Méta d'Âme
Mission Bon Accueil
Mission Communautaire de Montréal
MultiCaf
Œuvres St-Jacques
P.A.S. de la rue
Passages
PIAMP (Projet d'intervention auprès des mineur-es prostitué-es)
Plein Milieu
Projets Autochtones du Québec
Projet Genèse
RAP Jeunesse
Refuge des Jeunes de Montréal
Réseau Habitation Femmes (RHF)
Ressources Jeunesse de Saint-Laurent
REZO - santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels
Rue des Femmes de Montréal
Mission Saint-Michel
Sentier Urbain
Service d'hébergement Saint-Denis
SHAPEM
Société St-Vincent-de-Paul
Spectre de rue
Stella
Sidalys
TRAC (Travail de rue Action communautaire)
Villa Exprès pour toi
YMCA du Québec – (Premier arrêt et Dialogue)
Y des Femmes de Montréal
*groupe associé

Profilage social : Un fardeau qui persiste

Mémoire

Consultation publique sur le bilan général des actions de l'agglomération de Montréal
pour lutter contre le profilage racial et le profilage social 2012-2016

Juin 2017

Introduction

Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) est un regroupement de 108 organismes¹ intervenant auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Il a comme mission de défendre les droits des personnes en situation d'itinérance et l'intérêt de ses membres. Il porte une approche globale, tant dans l'analyse du phénomène de l'itinérance que dans les interventions qu'il soutient pour y répondre. Actif depuis 1974, le RAPSIM est l'un des plus importants regroupements d'organismes communautaires à Montréal. Nos membres interviennent auprès d'hommes et de femmes, aînéEs et jeunes, Autochtones et personnes issues de l'immigration et ce, dans de nombreux quartiers montréalais.

Le RAPSIM est un partenaire de la Ville, du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada dans la lutte contre l'itinérance. Sur les dossiers qui concernent la cohabitation dans l'espace public et le profilage social, il travaille de concert avec ses membres pour faire état de la situation sur le terrain, des enjeux persistants et émergents, en entrant en dialogue avec les autorités politiques, de la sécurité publique et du milieu judiciaire².

En 2012, la Ville de Montréal et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) se sont donnés des outils pour lutter contre le profilage social et racial. Six ans plus tard, malgré certaines améliorations et actions, force est de constater que le profilage social existe toujours: les personnes en situation d'itinérance reçoivent encore beaucoup trop de contraventions pour des gestes anodins reliés à leur présence dans l'espace public et sont victimes d'insistance et de ciblage discriminatoires par les forces policières et les agentEs de sécurité.

Les réalités de l'itinérance témoignent des enjeux de pauvreté et de la pénurie de ressources pour soutenir les plus démunis de notre société, et ne relève pas d'enjeu de sécurité publique devant être sanctionné par la voie pénale. Aborder ces questions fondamentales appelle à une réflexion collective sur comment considérer les personnes en situation d'itinérance, sur les préjugés auxquels elles font face, et sur la nécessité de leur reconnaître entièrement leur droit de cité, c'est-à-dire leur pleine et entière citoyenneté, leur droit à l'égalité, à la dignité, et à tous les autres droits humains fondamentaux. S'ajoute à cela un angle plus pragmatique: judiciariser les personnes en situation d'itinérance s'avère inefficace, contre-productif, coûteux et discriminatoire. Il est donc urgent de réfléchir à la manière de réduire l'émission de contraventions aux personnes vulnérables en modifiant profondément les pratiques policières et en encourageant la mise en place de véritables alternatives à la judiciarisation.

¹ Voir liste des membres du RAPSIM en annexe

² Divers lieux d'implication du RAPSIM : le comité directeur du *Plan d'action intersectoriel en itinérance de la région de Montréal (2015-2020)* et ses comités de travail sur la cohabitation sociale et sur l'accompagnement justice-itinérance (CAJI), le Comité du maire sur l'itinérance, le comité de vigie des espaces publics du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), le comité aviseur de l'Observatoire sur les profilages, le comité sur la surveillance des pratiques policières de la Ligue des droits et libertés.

L'itinérance à Montréal

En mars 2016, le RAPSIM publiait *L'itinérance à Montréal – Au-delà des chiffres*¹. Produit en collaboration avec des membres du RAPSIM actifs dans différents secteurs de la métropole, ce document dresse le portrait d'une itinérance qui prend des visages de plus en plus diversifiés et de sa présence dans un nombre grandissant de quartiers. Ce constat est d'ailleurs appuyé par les avis sur l'itinérance produits par le Conseil des Montréalaises et le Conseil Jeunesse de la Ville de Montréal publiés à l'hiver 2017. Ainsi, de plus en plus de femmes vivent différentes réalités de l'itinérance; les personnes issues des Premières Nations et les Inuits sont sur-représentés dans la population en situation d'itinérance et de plus en plus de personnes issues de l'immigration fréquentent les ressources. Les organismes constatent aussi l'arrivée de nouvelles personnes en itinérance, n'ayant jamais connu la rue auparavant, ayant souvent un âge avancé. Ce type de profils témoigne de la précarisation croissante d'une partie de la population, sur le fil de l'itinérance, qui y bascule quand une difficulté survient.

Profilage social: de quoi parle-t-on?

La définition retenue par la Ville de Montréal et le SPVM est celle de la Commission de droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ): « *toute action prise par une personne ou des personnes en autorité à l'égard d'une ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public, qui repose sur des éléments de discrimination autre que raciale telle la condition sociale et qui a pour effet d'exposer l'individu à un examen ou à un traitement différentiel, lors qu'il n'y a pas de motifs réels ou de soupçons raisonnables.* »

La CDPDJ, dans son rapport publié en 2009³, a en outre affirmé et démontré que la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance pour des délits anodins reliés à leur présence dans l'espace public constitue en soi une pratique de profilage social.

Le profilage social se manifeste donc par la surreprésentation des personnes itinérantes dans le système judiciaire en raison de la remise de contraventions, mais aussi par des situations plus difficiles à documenter telles que le recours des policiers à la menace de donner des contraventions, le contrôle abusif la vérification de l'identité des personnes, une surveillance ou présence policière démesurées dans les lieux fréquentés par les personnes marginalisées, des interpellations nombreuses et des incitations au déplacement territorial, ainsi que différentes formes d'abus verbaux et physiques.

Le profilage social, qui se manifeste par la judiciarisation, surcharge le système judiciaire par des contraventions reliées à des délits mineurs, remises à des personnes qui n'ont pas les moyens de les payer, et implique des coûts importants: du policier, à l'agentE des services correctionnels en passant par le personnel de la Cour municipale, sans parler de la surcharge de travail pour les intervenantEs sociaux. Le profilage est contre-productif car il contribue souvent à enfoncer les personnes dans leurs problèmes d'itinérance et de désaffiliation sociale, tandis que les dettes accumulées freinent leurs possibilités de réinsertion et d'amélioration de leurs conditions de vie. Mais l'effet le plus lourd demeure le sentiment d'injustice, d'atteinte à la dignité, le stress et l'insécurité vécus par les personnes profilées et judiciarisées.

³ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec. 2009. *La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal : un profilage social.*

Le RAPSIM et les enjeux de profilage social à Montréal

Depuis de nombreuses années, le RAPSIM documente, mobilise, sensibilise et porte publiquement les enjeux entourant de la défense du droit de cité des personnes en situation d'itinérance. Son action passe notamment par la dénonciation de la judiciarisation et du profilage social, la valorisation des alternatives et des solutions, ainsi qu'un suivi des programmes d'aide individuels de déjudiciarisation.

Quelques jalons qui ont mené à la reconnaissance du problème de profilage social à Montréal:

- 2003 - Création de **l'Opération Droits Devant** par le RAPSIM et la Table de concertation jeunesse-itinérance du centre-ville: En 2000, le milieu de l'itinérance a constaté une augmentation du recours aux contraventions pour gérer l'espace public et les personnes itinérantes. L'Opération Droits Devant est une pratique de défense de droits qui visait la documentation de la situation, la formation des intervenantEs sur les rudiments du système judiciaire, la mobilisation et la sensibilisation de la population aux enjeux de profilage.
- Confirmation et démonstration scientifique du phénomène par **différents travaux de recherche**, dont : *Judiciarisation et criminalisation des personnes itinérantes à Montréal* par Céline Bellot et des collaborateurs publié en 2005.
- 2005 - Mise sur pied d'un **groupe de travail tripartite** sur la judiciarisation des personnes itinérantes à l'initiative de la Commission des droits de la personne réunissant la Ville, la Commission et le RAPSIM.
- 2006 - Création de la **Clinique Droits Devant** au sein du RAPSIM, devenue autonome en 2014: volet individuel de l'Opération Droits Devant qui offre un service d'accompagnement auprès des personnes judiciarisées dans l'arène judiciaire (sortie de dossiers, intégration aux programmes sociaux, accompagnement à la cour, contestation des infractions, etc.).
- 2008 - **Commission parlementaire sur l'itinérance** : le rapport final concluait à l'urgence de mettre en place des alternatives à la répression et à la judiciarisation, afin de mieux soutenir le droit de cité et demandait l'adoption d'une politique nationale de lutte à l'itinérance.
- 2009 - La **Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse dépose son avis: *La judiciarisation des personnes en situation d'itinérance à Montréal: un profilage social.*** La Commission a été saisie de l'enjeu en 2004 à l'initiative du RAPSIM.
- 2011 - Ajout du profilage social et racial aux motifs de discrimination potentiels dans la **Charte des droits et des responsabilités de la Ville de Montréal.**

- 2012 - Le SPVM adopte son 1^{er} **Plan stratégique en matière de profilage racial et social (2012-2014)**
- 2014 - Le gouvernement du Québec adopte la **Politique nationale de lutte à l'itinérance** dont un des axes structurants est la cohabitation sociale et les enjeux liés à la judiciarisation.
- 2014 - La Ville de Montréal adopte son **Plan d'action montréalais en itinérance (2014-2017)** dont un des engagements est de tenir une consultation sur le profilage social et de faire le bilan du Plan stratégique du SPVM (2012-2014).
- De 2011 à 2016 - Le RAPSIM publie quatre **Portraits de la situation dans l'espace public montréalais** qui sondent les organismes et les personnes itinérantes sur leur perception à l'égard des pratiques de profilage social.

Bilan des actions de la Ville de Montréal 2012-2016

Un bilan incomplet

Depuis trois ans, le RAPSIM a réitéré à plusieurs reprises à la Ville et au SPVM l'importance que ce bilan des actions soit réalisé et soumis à une consultation publique. Nous saluons donc la tenue de la présente consultation. Il faut cependant mentionner que le format et les délais très courts alloués à la démarche ne favorisent pas la participation et la consultation des personnes directement concernées par les enjeux, comme les personnes en situation d'itinérance et les intervenantEs; alors que l'un des axes du *Plan d'action montréalais en itinérance* et le rôle du Protecteur des personnes itinérantes est justement de « renforcer l'exercice de la citoyenneté » et la « mise sur pied de mécanismes de consultation des personnes en situation d'itinérance ».

Le bilan des actions de l'agglomération de Montréal pour lutter contre le profilage racial et social présenté dans le cadre de la consultation est insuffisant et incomplet. Il présente une liste de différentes mesures mises en place sur une période de six ans, sans indicateurs clairs et sans que l'on sente une réelle réflexion stratégique en amont sur la lutte au profilage. À titre d'exemple, aucune référence n'est faite aux recommandations issues de l'avis de la CDPJ sur le profilage social qui s'adressaient au SPVM et à la Ville de Montréal, ni aux actions qui auraient été mises en place pour y répondre.

Autre exemple, le bilan évacue la référence du *Plan stratégique en matière de profilage racial et social (2012-2014)* du SPVM, de même que son évaluation. L'adoption de ce Plan stratégique constituait pourtant une étape majeure dans la reconnaissance et la mise en place de mesures pour lutter contre le profilage à Montréal. Bon premier pas, il comprenait des actions en matière de formation des agentEs, des stratégies de rapprochement avec les populations concernées et la sanction des comportements répréhensibles de policierEs. Il constituait une opportunité de résultats, un cadre pour les mesurer et ainsi une base pour continuer le travail qu'il reste à faire. Dans le cadre de ce plan, chaque poste de quartier devait développer une des cibles en matière de lutte au profilage. Où en est-on à ce chapitre? Pourquoi l'évaluation de la mise en œuvre de ce plan d'action, selon les moyens et indicateurs que le SPVM s'était donnés, et la publication des résultats, ne font-ils pas partie de la présente démarche? Il est très décevant et questionnant que le SPVM se soucrive à cette reddition de compte.

Des progrès à reconnaître...et à relativiser

Depuis 2012, il y a eu des progrès, des bons coups à souligner et des mesures mises en place telles que présentées dans le bilan de la Ville. Des formations sur le profilage ont été offertes aux recrues et agentEs du SPVM. Or, il serait intéressant d'en savoir davantage sur le contenu de ces formations afin de pouvoir mieux en apprécier la pertinence. Aussi, le développement des services spécifiques avec l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII) et son approche d'intervention non répressive est très appréciée par le milieu. Il est à souhaiter que cette approche s'étende à l'ensemble du SPVM : en effet, l'EMRII ne peut agir seule en se voyant référer tous les cas potentiellement plus problématiques qui nécessitent une intervention policière.

Il faut également souligner le développement des programmes de déjudiciarisation (PAJIC, PAPSII) issus d'un remarquable partenariat entre les milieux judiciaire et communautaire. Ces projets, développés par la Cour municipale de Montréal, répondent à un besoin réel et ont un effet positif pour les personnes qui y accèdent. Ils comportent toutefois des limites. D'abord, ils ne conviennent qu'aux personnes ayant quitté leur situation d'itinérance ou sont en voie de le faire et excluent de fait nombre de personnes qui sont encore en situation d'itinérance. Aussi, le temps d'attente pour une première rencontre avec un procureur est très long - environ 6 mois - en raison de la grande demande et de l'engorgement du système judiciaire. En fin de compte, il ne faut pas oublier que les programmes individuels de déjudiciarisation existent pour réparer les pots cassés, intervenir en aval du problème de profilage ; à ce titre, leur achalandage témoignent de la persistance du profilage social.

Enfin, l'administration municipale et le SPVM ont démontré leur volonté et leur capacité à travailler en concertation et en partenariat avec les acteurs communautaires dans le cadre d'interventions ciblées comme lors de la fermeture pour travaux de lieux caractérisés par une présence importante de personnes en situation d'itinérance, notamment celles du Square Cabot et du Square Viger, et la mise en place des Services d'injection supervisé.

Le profilage social, toujours une réalité en 2017

En 2012, les chercheuses Céline Bellot et Marie-Ève Sylvestre publiaient une étude qui documentait la judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal (période couvrant de 1994 à 2010)⁴. Les chiffres démontraient la gravité de la situation de profilage social à Montréal. Six ans plus tard, où en sommes-nous? Malgré certaines avancées, force est de constater que le profilage social existe toujours.

Le profilage social prend différentes facettes et varie selon les populations visées et les quartiers. À ce titre, nous déplorons avoir accès à trop peu d'information, de données et d'indicateurs de la part de la Ville et du SPVM sur lesquels s'appuyer. Afin de le documenter et d'en témoigner, nous nous appuyons, entre autres, sur les données et statistiques provenant de la Clinique Droits Devant, sur le 4e *Portrait de la situation dans l'espace public* produit par le RAPSIM en février 2016⁵ et sur divers entretiens et ateliers dirigés sur le sujet avec des intervenantEs du milieu communautaire au cours de la dernière année.

Les personnes en situation d'itinérance sont toujours surjudiciarisées

« Les tickets, ça augmente. En une journée, une même personne peut recevoir jusqu'à 10 tickets »

(Intervenante dans une ressource pour les populations autochtones itinérantes)

« Il y a moins de brutalité mais plus de remise de tickets qu'avant »

(Travailleur de rue au centre-ville)

Les chiffres de la Clinique Droits Devant et l'achalandage du PAJIC le démontrent, et ils sont loin de rejoindre toutes les personnes itinérantes judiciarisées. La Clinique Droits Devant a ouvert un dossier pour 450 nouvelles personnes en 2016-2017, pour un total de 2520 personnes depuis sa création il y a dix ans. Les principales « incivilités » sanctionnées par des contraventions sont liées à la condition d'itinérance, à ses stratégies de survie, à l'absence d'un espace privé pour vivre, par exemple : uriner en public, flânage et mendicité, se trouver gisant ou assis par terre dans le métro, etc.

Les personnes accumulent parfois des dettes impressionnantes de contraventions non-payées. Il faut se rappeler qu'avant que la Cour municipale de Montréal n'émette un moratoire sur cette pratique, les personnes en situation d'itinérance étaient emprisonnées pour non-paiement d'amendes. C'est d'ailleurs toujours le cas ailleurs au Québec. Il arrive que ce lourd fardeau rattrape des années plus tard des personnes réinsérées en logement. Une infraction commise

⁴ Céline Bellot et Marie-Ève Sylvestre. 2012. *La judiciarisation des personnes en situation d'itinérance à Montréal. 15 années de recherche : faits et enjeux.*

⁵ En annexe

révèle au service de police la dette impayée au dossier, puis c'est la rechute dans la précarité, et parfois à l'itinérance.

« Les policiers verbalisent le fait que leur objectif est de judiciaireiser pour forcer une intervention sociale »
(Travailleur de rue)

On entend aussi parler sur le terrain de policierEs qui donneraient des contraventions aux sans-abris pour les « aider ». L'idée est que si la personne veut régler sa dette par un programme de déjudiciarisation, elle devra, pour y avoir accès, être suivie par une forme d'intervention sociale ou intégrer une thérapie en cas de problèmes de toxicomanie. Même si elle peut naître d'une bonne intention et d'un sentiment de n'avoir aucun autre recours possible, l'application de cette logique pose problème à plusieurs niveaux. D'abord ce ne sont pas toutes les personnes qui sont admissibles aux programmes sociaux à la Cour comme le PAJIC. Les intervenantEs sociaux expliquent aussi que le plus souvent cette approche ne fait que contribuer à un cercle vicieux: judiciarisation → obligation de poursuivre une thérapie pour le règlement des dettes → thérapie qui a très peu de chances de fonctionner si elle n'est pas entamée volontairement → les personnes quittent la thérapie, rechutent, et se désorganisent plus qu'avant → surcharge de travail pour les travailleurs de rue et les centres de thérapies → les personnes sorties de thérapie sont re-judiciarisées pour bris de conditions → retour à la case départ.

Peu d'amélioration dans les rapports entre les personnes en situation d'itinérance et les policierEs ou agentEs de sécurité de la Société des Transports de Montréal

Le 4e *Portrait de la situation dans l'espace public montréalais* réalisé par le RAPSIM en 2016 a tout de même témoigné d'une certaine embellie au niveau de l'ampleur et de la fréquence des abus verbaux et physiques commis par des policierEs et autres agentEs en situation d'autorité. Une attitude plus respectueuse et moins pénalisante est remarquée dans certains quartiers et attribuée à certainEs policierEs en particulier. Toutefois, ces interventions plus humaines font contraste avec une approche et une culture policière généralisées qui n'a pas assez changée. Il est inquiétant que l'un des constats principaux de l'enquête est qu'une grande majorité d'intervenantEs du milieu de l'itinérance (72%) ne note aucune amélioration de la situation en lien avec le profilage et la remise de contraventions aux personnes itinérantes. Les personnes interrogées sont encore témoins d'abus du contrôle d'identité, de fouilles de sac à dos, d'abus physiques et verbaux, d'incitations à se déplacer, de bris ou confiscation de matériel de consommation provenant de la santé publique, etc.⁶. Bref, la confiance est loin d'être rétablie.

⁶ Voir Portrait en annexe

D'ailleurs quels recours les personnes en situation d'itinérance ont-elles lorsqu'elles sont victimes d'abus ou de profilage? Le système de recours en cas d'abus policier est dysfonctionnel et pas du tout adapté aux personnes plus vulnérables. Nous avons entendu de nombreuses justifications pour ne pas porter plainte en réalisant notre enquête : la complexité et la longueur du processus, l'étape de conciliation obligatoire où la personne doit faire face au policierE, les risques de représailles ressentis, et surtout le doute que l'enquêteur porte sur la crédibilité de la personne, encore là profilée! Loin de permettre le rétablissement d'un sentiment le justice, le système de déontologie policière alimente le cynisme et le sentiment d'impunité. Le faible nombre de plaintes reliées à des situations de profilage ne démontre en rien la diminution du phénomène.

Pressions sur l'espace public

« À la Place Valois, la police fait le tour tous les jours à 6h et demande aux personnes itinérantes de se lever des bancs »

(Intervenant dans Hochelaga-Maisonneuve)

Le dernier *Portait de la situation dans l'espace public* révélait aussi les impacts sur les personnes en situation d'itinérance de la grande pression sur l'espace public exercée par la présence toujours croissante de brigades policières et celle des nombreux projets de réaménagements, de revitalisation et commercialisation. Cette pression contribue au déplacement et aux sentiments d'harcèlement et d'intimidation des personnes en situation d'itinérance. Les personnes s'éloignent des ressources et des lieux qu'elles avaient l'habitude de fréquenter et, parfois, se désorganisent et s'isolent encore plus. Elles sentent qu'elles n'ont plus leur place dans la ville, on leur bafoue leur droit de cité.

La Brigade des espaces publics (BEP) du SPVM, mise en place en 2015, et qui augmente ses effectifs d'année en année, a pour mission d'intervenir sur certains « comportements répréhensibles » en patrouillant les espaces publics « problématiques » et en répondant aux plaintes des citoyenNEs. Bien que des efforts ont été consentis pour parfaire son approche, les agentEs de la BEP se retrouvent, de par leur mission même, à amplement interpellier et judiciairiser les personnes en situation d'itinérance.

Tout récemment, trois projets de revitalisation d'espaces publics fortement fréquentés par les personnes itinérantes ont été réalisés: le parc Émilie-Gamelin, le square Cabot et le square Viger. S'ils ont été réalisés avec une volonté d'amoindrir les impacts sur personnes en situation d'itinérance, les leçons tirées de ces expériences devraient permettre, à terme, de démontrer le potentiel de cohabitation sociale réelle, car il faut garder en tête que ce n'est pas parce qu'il y a une bonne volonté de partage de l'espace public avec les personnes itinérantes que celui-ci se concrétise et reste équitable.

Enfin, les intervenantEs son nombreux et nombreuses à nommer une intolérance grandissante chez des citoyenNEs et résidentEs qui font pression sur les autorités locales pour « gérer » ou demander le retrait des personnes itinérantes ou marginaliséEs de l'espace public. Le SPVM lui-même confirme en justifiant sa stratégie de lutte aux incivilités comme une réponse aux plaintes citoyennes en croissance. Le « réflexe de la plainte » quand la présence de sans-abri est dérangeante est un des noeuds du problème de profilage et de la cohabitation difficile dans l'espace public. Autant le SPVM que la Ville de Montréal ont la responsabilité de se pencher sur cet enjeu en faisant en sorte de mieux calibrer les plaintes reçues et de sensibiliser les citoyenNEs en regard des besoins et des droits des personnes itinérantes.

« On ne peut pas parler de médiation sociale, quand nous les travailleurs de rue sommes rendus à négocier pour éviter le retrait des personnes de l'espace public sous la pression des citoyens et des politiciens locaux, c'est ce qui se passe actuellement »
(Travailleur de rue dans Saint-Michel)

Morts de la rue

L'une des expressions les plus dramatiques du profilage social est la mort de quatre sans-abri et d'un passant sous les balles des policiers à Montréal depuis six ans: Mario Hamel en 2011, Partick Limoges 2011, Farshad Mohammadi, 2012, Alain Magloire, 2014, Jimmy Cloutier, 2017. Ces drames sont pourtant évitables. À quand une véritable révision des pratiques d'intervention en première ligne auprès des personnes en crise? L'approche des intervenants sociaux est souvent plus appropriée que celle de policierEs : les premiers donnent de l'espace à la personne, représentent moins une menace et connaissant des techniques de désescalades de la tension; les policiers, en encerclant et en pointant leur arme sur la personne, accentuent souvent les tensions et le sentiment de menace de la personne en crise. Enfin, pour rétablir la confiance, il est essentiel d'en finir avec le sentiment d'impunité de la police.

Des règlements discriminatoires

« On voit beaucoup de tickets dans le métro pour être assis au sol »
(Intervenant au centre-ville)

Les stratégies de lutte aux incivilités et certains règlements municipaux encadrant l'usage de l'espace public, dont il a été question dans l'avis de la Commission des droits de la personne de 2009 sont toujours en vigueur en 2017 et participent au profilage social.

Plusieurs règlements municipaux sont appliqués de façon discriminatoire envers les personnes en situation d'itinérance. Elles sont jugées commettre des infractions en vertu de règlements qui ne sont pratiquement pas appliqués envers la population en générale : « utilisant le mobilier urbain à une autre fin que celle à laquelle elle est destinée (RVM CP 12.2 article 20), « ayant

émis un bruit audible » (RRVM c. B-3 article 9-4) ; « ayant sali le domaine public » (RA CA 24-085 article 11) ; « ayant répandu un liquide sur le sol du domaine public (RVM CP12.2 article 3) ; dans le métro « gêner ou entraver la libre circulation dans une station » (R036, article 4a) ; « d'être pieds nus » (R036, article 4l).

La Commission des droits de la personne considère que certains règlements sont porteurs d'un biais discriminatoire. Elle recommandait ainsi à la Ville dans son avis de 2009 faire la révision de ses dispositions réglementaires sanctionnant des comportements qui découlent de l'obligation d'occuper l'espace public afin de s'assurer qu'ils comportent une nuisance bien identifiée et justifiée. La question des règlements est fondamentale à l'enjeu du profilage social. L'analyse du caractère discriminatoire des règlements est demandée par la Commission des droits de la personne et par le milieu de l'itinérance depuis des années. Pourtant, la Ville n'a toujours rien fait à cet égard. Cette analyse réglementaire fait l'objet d'une mesure du *Plan d'action intersectoriel en itinérance de la région de Montréal 2015-2020* auquel la Ville de Montréal est partie prenante. Elle est par ailleurs réclamée par le Centre de justice des Premiers peuples et le sous-comité justice du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal.

Perspectives et solutions à envisager pour prévenir le profilage social

Lutter contre le profilage social c'est éviter que la « gestion » des problèmes sociaux de pauvreté, de santé mentale, de toxicomanie, se retrouvent dans la cour de la police. Ultimement c'est aussi prévenir l'itinérance en amont en réduisant les inégalités sociales, en agissant sur le logement, la pauvreté, l'accès aux services de santé et services sociaux, l'insertion sociale pour tous ceux et celles dans le besoin.

Au-delà de l'angle de l'intervention policière, le profilage social implique, entre autres :

- les stratégies policières qui priorisent la lutte aux incivilités (on vise plus la « dérangeosité » que ce que la « dangerosité »);
- un contexte social qui valorise le contrôle sécuritaire et la surveillance des espaces publics;
- les nombreux projets de revitalisation et de réaménagements urbains;
- les représentations, attitudes sociales et stéréotypes envers les personnes en situation d'itinérance et leur mode d'occupation de l'espace public;
- les règlements municipaux qui encadrent l'usage de l'espace public.

Les solutions à envisager impliquent surtout une réelle volonté politique d'accentuer les actions pour prévenir et éliminer les pratiques de profilage, une communication et une reddition de compte transparentes ainsi que l'écoute et la consultation des personnes concernées et sur le terrain.

Nous demandons :

- Que la Ville de Montréal et le SPVM effectuent chaque année une évaluation de leur action en matière de lutte au profilage social à partir d'objectifs organisationnels et d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, et en invitant les différents acteurs/trices concernéEs à poser un regard sur le bilan et la situation.

- Que le SPVM adopte un prochain Plan stratégique en matière de lutte au profilage racial et social qui inclut, notamment :
 - la révision des approches d'intervention dans l'espace public pour qu'elles soient non répressives, axées sur la résolution de problèmes et adaptées aux personnes vulnérables ;
 - une stratégie pour réduire le recours aux constats d'infractions envers les personnes en situation d'itinérance ;
 - des formations obligatoires sur les réalités et les interventions adaptées auprès des personnes en situation d'itinérance, des personnes issues des communautés autochtones et des travailleurs et travailleuses du sexe ;
 - la mise en place de moyens pour sanctionner les comportements problématiques des policierEs et d'un processus de plainte facile et accessible.

- Que la Ville de Montréal procède à l'analyse de la réglementation municipale et revoie ou abroge les règlements discriminatoires à l'endroit des personnes en situation d'itinérance, tel que recommandé par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et prévue dans le *Plan d'action intersectoriel en itinérance de la région de Montréal 2015-2020*;

- Que la Ville de Montréal développe des initiatives de communication afin de sensibiliser les éluEs et la population à la situation des personnes itinérantes dans l'espace public.

Annexes:

- Liste des membres du RAPSIM
- *4e Portrait de la situation dans l'espace public* – RAPSIM, février 2016

Liste des groupes membres du RAPSIM

Abri de l'espoir
Accueil Bonneau
Action- Autonomie
Action Jeunesse de l'Ouest de l'île (AJOI)
Action-réinsertion / Sac-à-dos
Anonyme – Unité d'intervention mobile
Armée du Salut – Centre Booth *
Arrêt-Source
Association Bénévole Amitié
ADDS (Association pour la défense des Droits sociaux du Montréal Métropolitain)
Association d'entraide Le Chaînon
Association logement Amitié
Atelier d'Habitation de Montréal
Auberge du cœur – Le Tournant
Auberge communautaire du Sud-ouest
Auberge Madeleine
Avenue hébergement communautaire
À deux mains/ Head and hands
Bâtir son quartier
Bureau consultation jeunesse (BCJ)
CACTUS Montréal
C.A.S.A . Bernard-Hubert *
Centre associatif polyvalent d'aide Hépatite C (CAPAHC)
CAP St-Barnabé
Carrefour communautaire de Rosemont – l'Entre-Gens
Centre d'écoute - Face à face
Carrefour familial Hochelaga
Centre d'amitié Autochtones
Centre de jour St-James
Centre de soir Denise-Massé
Centre NAHA
Chambreclerc
Chez Doris
Christ Church Cathedral *
Clinique Droits Devant
CIUSSS Centre-Est *
Comité BAILS
Comité logement Ville-Marie
Comité social Centre-Sud
Dans la rue
Dauphinelle
Dîners Saint-Louis
Dianova Canada
Diogène
Dopamine
En Marge 12-17
Entraide-Logement Hochelaga-Maisonneuve
Escale Famille le Triolet
Exeko
Fondation d'Aide Directe – Sida Mtl
Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal
GEIPSI (Groupe d'Entraide à l'Intention des Personnes Séropositives et Itinérantes)
Groupe CDH
GIT (Groupe Information Travail)

Groupe Paradoxe
Habitations L'escalier de Montréal
Habitations populaires de Parc-Extension
Habitations du Réseau de l'Académie (RESAC)
Information alimentaire populaire Centre-Sud
Infologis de l'est de l'île de Montréal
Itinéraire – Groupe communautaire
Logifem
Logis Phare
Logis Rose-Virginie
Maison des amis du Plateau Mtl-Royal
Maison du Partage d'Youville
Maison du Père
Maison du Pharillon
Ma Chambre
Maison Benoit-Labre
Maison Grise de Montréal
Maison d'Hérelle
Maison Lucien-L'Allier
Maison Marguerite de Montréal
Maison de réhabilitation l'exode
Maison St-Dominique
Maison St-Jacques
Maison Tangente
Maisons de l'Ancre
Médecins du Monde – Projet Montréal
Méta d'Âme
Mission Bon Accueil
MultiCaf
Œuvres St-Jacques
P.A.S. de la rue
Passages
PIAMP (Projet d'intervention auprès des mineur-es prostitué-es)
Plein Milieu
Projets Autochtones du Québec
Projet Genève
RAP Jeunesse
Refuge des Jeunes de Montréal
Réseau Habitation Femmes (RHF)
Ressources Jeunesse de Saint-Laurent
REZO - santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels
Rue des Femmes de Montréal
Mission Saint-Michel
Sentier Urbain
Service d'hébergement Saint-Denis
SHAPEM
Société St-Vincent-de-Paul
Spectre de rue
Stella
Sidalys
TRAC (Travail de rue Action communautaire)
Villa Exprès pour toi
YMCA du Québec – (Premier arrêt et Dialogue)
Y des Femmes de Montréal
*groupe associé

